

Rapport sur le temps de travail des agents de la Fonction Publique.

Daniel Jorge

PLP

Membre du bureau départemental du sden 94
Elu CAPA PLP

Le temps de travail des agents de la Fonction Publique est très souvent l'objet de contre-vérités, voire de sarcasmes.

On notera positivement que le rapport sur ce sujet de Ph. Laurent, président du conseil supérieur de la Fonction Publique territoriale, remis à la Ministre fin mai rappelle que **les fonctionnaires ne travaillent pas moins que les salariés du privé, ce que la CGT affirme depuis longtemps.**

On soulignera cependant que l'analyse a exclu le temps de travail des militaires et des enseignants. Pourtant, les astreintes des uns et l'alourdissement des tâches des autres - pour lesquels les lois Aubry n'ont amené aucune mesure spécifique de réduction du temps de travail - auraient pu amener des réflexions intéressantes sur les liens entre durée et conditions du travail. Venons-en au contenu de quelques-unes des recommandations du rapport :

- la «**fin des régimes dérogatoires à la base légale des 1607 heures**». Alors que ces dérogations ont été mises en place pour répondre aux spécificités du

lume horaire pour assurer la continuité d'un service public de qualité ; mais silence dans ce rapport sur la nécessité d'augmenter les effectifs pour empêcher cette génération d'heures supplémentaires ou de diminuer la charge de travail.

- «**laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour et 35 heures par semaine et ne bénéficient pas de jours de RTT.**» Cette recommandation n'ouvre aucun droit aux fonctionnaires placés sous ce régime et fige leur situation en proposant qu'ils bénéficient d'un droit dont ils disposent déjà. Pour les autres fonctionnaires et agents non-titulaires, cette recommandation constitue une privation de droit et une régression sociale supplémentaire.

- **sur la reconnaissance du travail «invisible»** lié aux technologies de la communication, le rapport ne propose en aucun cas que le droit à la déconnexion soit un droit opposable pour les agents. Il se contente de généraliser l'établissement d'une charte des temps, qui est souvent une charte des bonnes intentions.

Enfin, le rapport fait des recommandations sur la transparence de la gestion et du suivi du temps de travail (renforcement de la collecte et de l'analyse des données sur le temps de travail dans la Fonction publique, la création de modules de formation initiale sur la gestion du temps de travail...). On pourrait avoir envie de dire «chiche!» si cela amenait de réelles réflexions pour une réduction du temps de travail amenant du mieux-être pour tous et permettant les embauches nécessaires.

C'est pourquoi la réflexion de la CGT-Fonction Publique sur ce rapport l'amène à participer à la campagne confédérale sur les 32 heures. Pour ce qui concerne l'Éducation, nous continuons à revendiquer une baisse du temps devant élèves et l'intégration de temps de concertation dans le temps de service. ■



service public, en lien avec des missions qui ont un impact certain sur la santé des agents, le rapport tente de démontrer que certains régimes de sujétions ont été créés «pour renforcer l'attractivité des postes». Il prend comme exemple le poste d'agent d'accueil, ce qui démontre une méconnaissance complète des contraintes et violences subies par les agents exposés au public.

- «**recommandation relative au rappel des règles encadrant les heures supplémentaires et nécessité d'empêcher les agents de les générer eux-mêmes**». Devant la restructuration permanente de l'administration de l'État et les coupes massives dans les effectifs, les agents n'ont en effet d'autre choix que d'augmenter eux-mêmes leur vo-